



Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2017**

Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada
Hope Estate
97150 SAINT MARTIN
Tél. 0590 87 25 47
Courriel : contact@verdesxm.com

SOMMAIRE

PREAMBULE _____	2
I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS _____	2
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	2
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	6
I.4 – LES VHU	9
II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE _____	10
II.1 – SITUATION DE L'ALVÉOLE N°3 À FIN 2017	10
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION.....	11
II.3 – LE LANDFILL MINING	11
III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL _____	11
IV – LES AMÉNAGEMENTS 2018 _____	13
IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE.....	13
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	13
V – LES GARANTIES FINANCIÈRES _____	14
VI – LES INCIDENTS 2017 _____	14
VI.1 – LES INCENDIES.....	14
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	16
VII – LA SITUATION DU FONCIER _____	16
VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2017 _____	16
IX – AUTRES EVENEMENTS 2017 _____	16
X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRETÉ PREFECTORAL _____	19
CONCLUSION _____	21
ANNEXES - _____	22

PREAMBULE

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

Il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté et 6.1.4 du CCTP du marché d'exploitation de l'ISDND.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 22 août 2017 pour 5 ans.

Nous y rajoutons un chapitre concernant les VHU comme le spécifie le marché 15/01/016 « Collecte et de traitement des VEHICULES HORS D'USAGE, EPAVES ET ENCOMBRANTS METALLIQUES ABANDONNES » sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, bien que cette installation soit partie intégrante de l'Ecosite de Recyclage-Valorisation, appartenant formellement à VERDE-SXM.

Ce rapport annuel sera orienté sur les 4 derniers mois de l'année puisque l'ouragan Irma survenu le 06 septembre 2017 a engendré une quantité exceptionnelle de déchets.

I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS

I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat

avec la Collectivité. L'ensemble de ces quantités est contrôlé mensuellement par la Direction de l'Environnement de la COM.

En annexe 1 également, on trouvera le tableau des quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchetterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchetterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés directement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

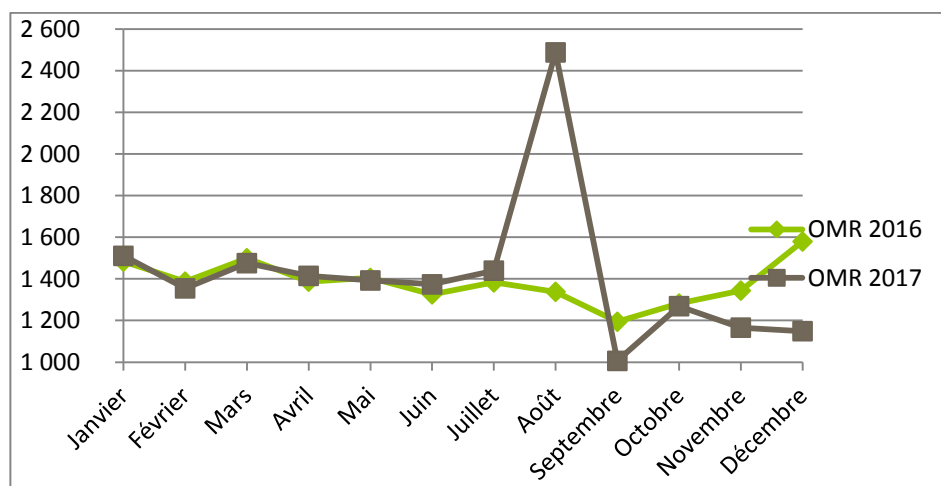


Figure 1 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2016 et 2017

- Les apports d'OMR ont augmenté en août à l'approche de l'ouragan IRMA. La population s'est préparée tardivement à la saison malgré les journées de nettoyage gratuit de juillet organisées par la COM.
- Les OMR ne sont pas les déchets qui ont subi une réelle augmentation après le passage du cyclone. Ils ont même eu tendance à diminuer par la fuite de la population et par une mauvaise orientation de ces déchets (OMR placés dans les encombrants par la population faute de bacs poubelle)

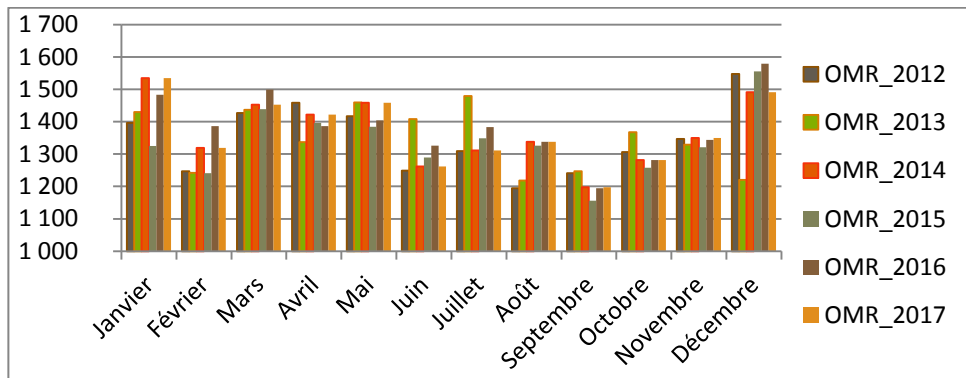


Figure 2 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours des années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016

- Une très grande augmentation des Encombrants suite à l'ouragan IRMA. La note « VERDE-SXM Rapport sur les Encombrants IRMA – 2017 » envoyée aux différents interlocuteurs DEAL et COM lors de la gestion de la crise explique exactement la gestion de ces encombrants.

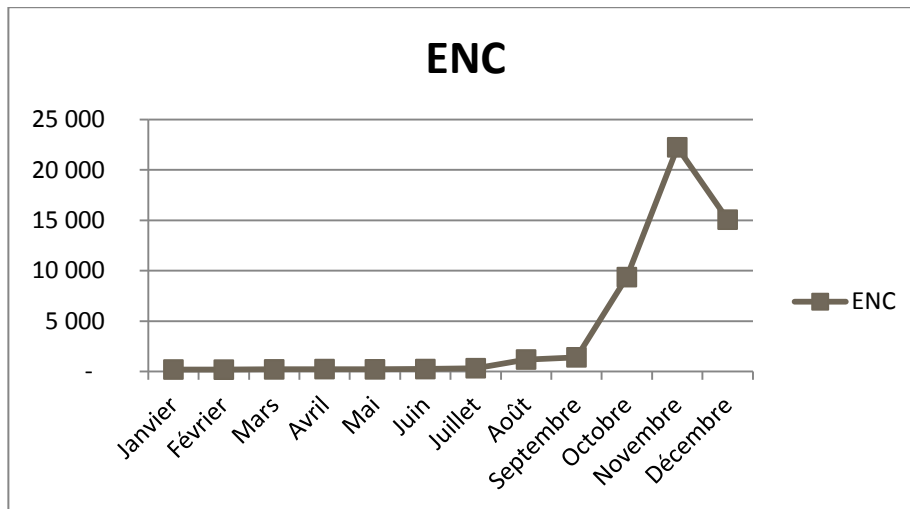


Figure 3 : Tonnages entrants par mois d'encombrants

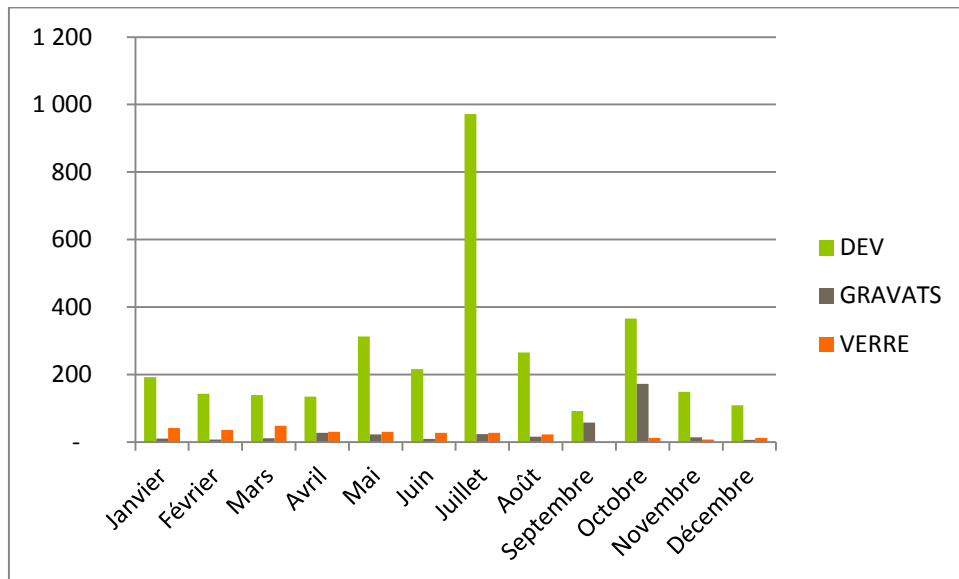


Figure 4 : Tonnages entrants par mois déchets verts, gravats, verre

Pas de changement notable sur les autres déchets. Une baisse du traitement du verre et des DEM est notable en fin de trimestre à cause de la perte des bennes d'apport volontaire due à l'ouragan. Pour continuer l'élan de tri que la collectivité avait insufflé en 2016 avec son plan de communication, il est nécessaire de réhabiliter et remettre en état les bornes. La société titulaire du marché de fourniture et d'entretien des bornes est en train de procéder au remplacement de ces bornes.

Répartition des tonnages enfouis/recyclés

- Les tonnages totaux collectés par la COM s'élèvent à 74 499 tonnes pour l'année 2017 ; nous constatons une très grande hausse par rapport à 2016 (31 763 t) Le taux d'évolution est de +134.5 % par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par les encombrants d'IRMA.
- La part enfouie de ces déchets est égale à 91.6 % (84.75 % en 2016) des déchets admis sur le site de l'ISDnD, soit 68 250 t. La part recyclée, quant à elle, est de 6249 contre 4846 t en 2016. Cette part est anormalement élevée puisqu'en réalité elle n'est pas vraiment enfouie

puisqu'elle comprend également des gravats propres que nous réutilisation en remblais sur le site.

- Nous devons encore traiter les déchets « Encombrants Irma » pour récupérer le maximum de matière recyclable.
- La part enfouie des déchets des professionnels correspond aux entrées en mélange de ces déchets. Cette part s'élève à 3 966 t, soit 34 % sur un total de 11 407 tonnes annuelles (24.5% en 2016). Le tri des professionnels s'est amélioré. Le tonnage total des entrants professionnels a baissé par rapport à 2016 car le mois d'octobre et septembre a été totalement pris en compte par la COM, le temps de remettre en route l'activité de chacun

I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS

Les règles d'accès au site pour les différents types de déchets sont définies par les obligations réglementaires quant à l'acceptabilité de ceux-ci en Centre de stockage.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter le maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portés à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchetterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte

des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes, ...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée ;
- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage ;
- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Cartons plats** : Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchetterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels. Ils sont envoyés à un recycleur européen dans le cadre d'un contrat avec EcoEmballages

pour ce qui concerne les cartons des ménages, hors filière pour les autres.

- **DEM (déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et EcoEmballages. Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière EcoEmballages. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même soit auprès de partenaires extérieurs ;

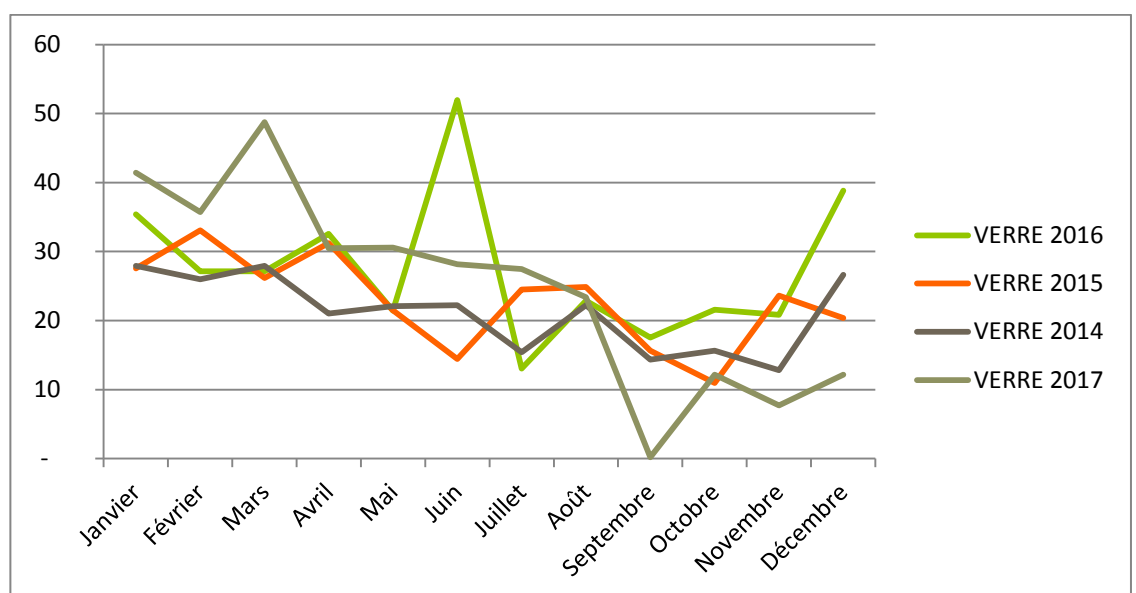


Figure 5 Tonnages entrants par mois de verre des bornes

- La fin de l'année 2017, nous constatons une totale dégringolade du verre. La campagne de communication de 2016 perd de son bénéfice

puisque les bornes ont été abimées par l'ouragan et la COM n'a pas encore eu le temps de les remettre en place.

- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;
- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées** : valorisés à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de nos prestataires, JPS (Jose Professional Service).
- **Câbles** : ils sont expédiés à Recycables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau Véritas en 2016. Obtention du marché avec la COM 15/01/016 de traitement de ces VHU par VERDE-SXM.

I.4 – LES VHU

- **Les effectifs du service**

Le centre agréé des VHU ne requiert que deux salariés qui travaillent de 6h à 13h. L'agent d'accueil en poste prend les tonnages des VHU comme les autres déchets.

Cette année est encore une fois exceptionnelle puisque nous avons reçu tous les VHU répertoriés "épave" par les assurances. L'effectif a été doublé.

En février, le rapport sur les VHU a été envoyé « VERDE-SXM Rapport sur le Centre VHU agréé – 2017 » où tous les éléments de traitement exceptionnel y sont répertoriés.

- **Les tonnages**

Nous avons reçu en 2017 un total de 1 177,25t de VHU soit 992 carcasses.

- **Les points noirs et les propositions d'amélioration**

Pas de remarque particulière. Les seules améliorations touchent à l'augmentation des effectifs et de la modification de quelques procédures d'organisation de l'atelier en vue d'en augmenter la capacité.

- **Les modifications intervenues**

Nous avons déposé notre dossier de renouvellement d'agrément ainsi qu'une demande d'autorisation de stockage élargie en cas de catastrophes naturelles

II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE

II.1 – SITUATION DE L'ALVÉOLE N°3 À FIN 2017

En 2017, les travaux suivants ont été réalisés :

- Poursuite de l'exploitation de l'alvéole ;
- Montage des digues externes ;
- Améliorations constantes des pistes d'accès pour les transporteurs en vue du dépotage des déchets des BAOM et de l'aire de manœuvre des camions

- Le plan général de l'ISDND a été mis à jour le 22/08/2017 (annexe 5), à la fin du précédent marché. Aucun autre plan n'a été élaboré en fin d'année, eu égard aux fortes perturbations induites par les effets du cyclone.

II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION

Aucune modification n'est liée à la fin d'exploitation puisque nous sommes en cours d'exploitation.

II.3 – LE LANDFILL MINING

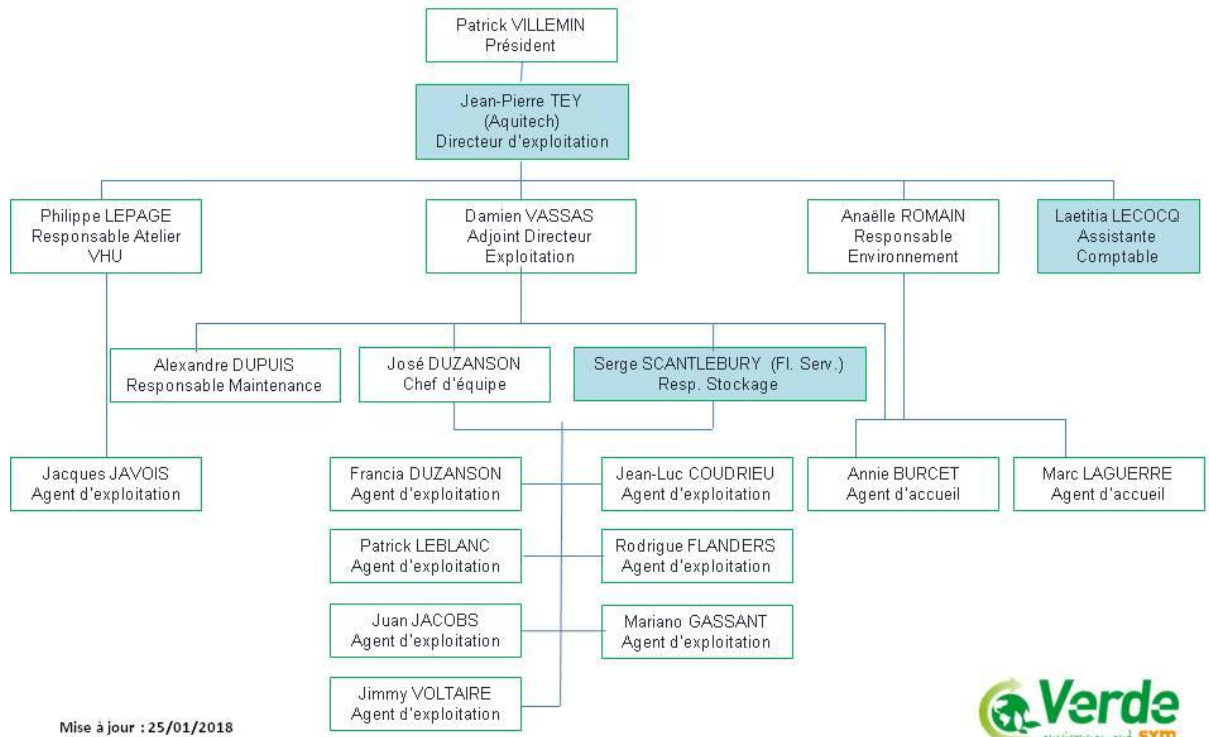
Une tranche d'un peu plus de 1 600 m³ de landfill mining a été réalisée cette année en vue de la création de vide de fouille pour l'augmentation de capacité de la troisième alvéole.

- La procédure de gestion de cette opération est identique à celle décrite lors du rapport de l'an dernier.

III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL

VERDE-SXM emploie 15 salariés en CDI et 4 intérimaires (obligation d'augmentation de l'effectif pour faire face au traitement des déchets) voir organigramme ci-dessous.

Organigramme



En annexe 2, le bilan de formation des agents affectés à l'exploitation du site.

En ce qui concerne les installations et machines :

- Les analyses d'eau sont effectuées selon le planning prévu.

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 3, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté. Pour le dernier trimestre 2017 (après IRMA) nous n'avons pas pu réaliser ces analyses pour une question de logistique avec la société de prélèvement. (labo MAP en Guadeloupe)

- Les engins et machines sont contrôlés semestriellement par l'APAVE. Le responsable de maintenance prend en compte les remarques qui peuvent en ressortir. Nous avons subi une dégradation d'une partie de

nos engins et avons été obligés de procéder à leur renouvellement. Par ailleurs, l'accroissement d'activité nous oblige également à investir dans d'autres machines de traitement tel qu'un aimant pour le tri des déchets métalliques au sein des encombrants et à faire appel à des sous-traitants (SNR) pour le broyage des ferrailles.

IV – LES AMÉNAGEMENTS 2018

IV.1 – LA TROISIÈME ALVÉOLE DE STOCKAGE

Le plan prévisionnel des travaux pour 2018 prévoit l'augmentation de capacité du site par la création d'une quatrième alvéole. Celle-ci se situera en amont ouest des alvéoles existantes, par création de vide de fouille par landfill mining dans le massif d'anciens déchets.

Les étanchéisations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, selon le plan d'avancement du stockage, une hauteur supplémentaire de déchets est en cours de mise en place sur les autres alvéoles.

IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES

Elles sont situées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, jouxtant l'ISDnD, en accord avec l'AP de cette installation.

- Les travaux d'aménagement de l'atelier maintenance repartent de zéro puisque l'atelier en cours de construction pendant l'ouragan a été détruit ;
- La construction d'un nouvel espace d'accueil et d'un pont bascule est nécessaire puisqu'il a lui aussi été endommagé ;

- Le hangar pour protéger les cartons de la pluie et du soleil, terminé en 2016, doit être réparé suite au passage de l'ouragan ;
- Le centre VHU a perdu une partie de sa toiture que l'on doit réhabiliter ;

V – LES GARANTIES FINANCIÈRES

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties est en cours de mise en place par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

VI – LES INCIDENTS 2017

VI.1 – LES INCENDIES

Pour chacun de ces incendies, nous avons envoyé un courrier au préfet, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

- Un incendie s'est déclaré le Dimanche 12 Février, à 23h45 dans l'alvéole n°2 de stockage des déchets non dangereux

Le gardien a vu le départ de feu depuis le bungalow d'accueil du site. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique (malgré les difficultés pour se connecter au réseau) les pompiers puis le Directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY. Les pompiers sont arrivés

à 00h30 et ont éteint le feu en l'arrosant. Nous avons aussi utilisé les camions incendies mis à disposition par la COM que nous avons alimenté avec nos réserves d'eau incendie et recouvert de terre le massif afin d'endiguer le phénomène.

Le tremblement de terre du dimanche 05 février a du créer des fissures dans le massif de déchets, l'air a pu s'infiltrer et réactiver un feu couvant

- Un incendie s'est déclaré le vendredi 28 Avril, à 03h05 dans l'alvéole de stockage des déchets non dangereux

Le gardien a constaté un départ de feu à 03h05 du matin depuis le bungalow d'accueil du site et entendu à 03h09 5 explosions de fusées de détresse. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique les pompiers et le Directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY. Celui-ci, à l'aide de deux salariés de VERDE SXM et de nos engins a endigué le phénomène en recouvrant le massif de déchets avec de la terre de remblais (stockée spécialement en cas d'incendie). Nous estimons qu'une quinzaine de fusée ont explosée au total. Les pompiers se sont présentés sur le site et sont repartis sans avoir d'intervention à effectuer. En effet, les camions incendies mis à disposition par la COM et ceux des pompiers étaient inutiles pour ce type de feu.

- Deux incendies se sont déclarés le samedi 18 Novembre 2017, à 17h10 dans l'aire de stockage sur laquelle nous déposons les déchets encombrants en provenance des sites temporaires situés en différents lieux de l'île après le cyclone IRMA

Le gardien a constaté deux départs de feu simultanés à différents endroits du stockage vers 17h10. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel les pompiers et le directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY.

Nous avons de fortes raisons de penser que cet incendie est d'origine criminelle. En effet, le gardien a vu deux individus partir en courant dans la montagne. En outre les feux ont été allumés dans le sens du vent pour faciliter la propagation, en deux endroits différents séparés de plus de 150 m.

VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES

Pas d'autres incidents à déplorer cette année

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de VERDE SXM.

VII – LA SITUATION DU FONCIER

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours de négociation en vue de le transformer en achat par la Collectivité pour sécuriser définitivement le site. Cette opération est en cours.

VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2017

Le plan d'exploitation 2017 est présent en document annexe 5.

IX – AUTRES EVENEMENTS 2017

Plusieurs évènements cette année :

- Depuis le 06 janvier, nous avons reçu notre nouveau broyeur à Déchets verts DVT. Ce nouveau broyeur, nouvelle génération, est plus rapide et mieux adapté aux conditions tropicales. Son moteur fonctionne avec l'additif Adblue qui est une solution d'urée hautement pure diluée dans de l'eau déminéralisée permettant de convertir 85 % (voire 98% sur certains points de fonctionnement moteur) des oxydes d'azote contenus dans les gaz d'échappement, en azote et en vapeur d'eau. Il répond donc aux normes pour éviter la pollution de l'air. Rien ne résiste aux dents hélicoïdales du broyeur !



- Verde SXM soutient la formation des jeunes ! Nous avons donné au lycée professionnel LPO 10 moteurs en ligne ou en V, essence et diesel, issus de la dépollution des VHU pour les cours de travaux pratiques des élèves des classes de mécanique automobile. Deux d'entre eux contrôlés et entièrement équipés seront utilisés sur bancs pour les exercices de diagnostic et de mise au point. Ils nous seront restitués pour valorisation des matières après leur utilisation en échange d'une nouvelle livraison.



- 30 juin 2017 Visite de Mr le Président Daniel GIBBES à l'Ecosite. Cette rencontre a permis au président de voir comment fonctionne sur le terrain le traitement des déchets pour qu'il puisse ensuite répandre la bonne parole et inciter la population à adopter les gestes du tri.



- Le 15 juin 2017, s'est tenu une réunion entre toutes les parties prenantes concernées par les fusées de détresse. Nous espérons trouver des solutions rapides et réglementaires sur ce sujet épineux. Pour éliminer le passif, nous avons invité les particuliers à

venir déposer les fusées de détresse périmées à l'Ecosite de VERDE-SXM pour qu'elles soient éliminées. Le 20 juin 2017 le service de déminage est venu de Guadeloupe pour l'élimination du stockage des fusées de détresse.



- Le 06 septembre l'ouragan IRMA sévit sur Saint –MARTIN ;
- Construction d'une nouvelle route d'accès à l'Ecosite grâce à l'intervention du génie militaire



X – SUGGESTIONS DE MODIFICATIONS DE L'ARRETÉ PREFERECTORAL

Dans le courant de l'année 2017, nous avons introduit un dossier de modification non substantielle de notre Arrêté Préfectoral n° 2012/102/PREF/STMDD 02/08/2012 en vue de :

- *Ajout d'explosifs de classe 1-3 ;*
- *Ajout de stockage d'huiles alimentaires en transit ;*

A la suite du passage du cyclone IRMA, le 6 septembre 2017, les conditions de traitement des déchets sur l'île de St MARTIN ont été largement perturbées. En accord avec la Préfecture, la DEAL de Guadeloupe et la Collectivité, tous les déchets produits ont été dirigés vers l'Ecosite et l'ISDND des Grandes Cayes. Les énormes quantités reçues en un temps très court ont amené à prendre des dispositions en écart avec les prescriptions de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site.

Un premier dossier de demande de régularisation exceptionnelle de ces écarts a été produit à destination de la DEAL, à la suite du projet d'arrêté de mise en demeure émis par celle-ci.

Afin de permettre une gestion sécurisée des déchets en cas d'évènement climatique exceptionnel, nous sommes convenus d'introduire une demande complémentaire au dossier évoqué ci-dessus.

Cette demande concerne les modifications non substantielles suivantes :

- *Augmentation de la surface d'entreposage des VHU non dépollués ;*
- *Validation de la cohérence entre la capacité de la rubrique déjà existante 2791-1 (traitement de déchets non dangereux, régime autorisation) et de la rubrique 3532 intégrant l'utilisation d'un broyeur multimatériaux de grande capacité ;*

Quatre autres points d'organisation sont présentés dans ce document qui demandent un accord de la DEAL :

- *Espacement des contrôles du portique de détection de la radioactivité ;*

- *Prolongation de l'agrément "Huiles minérales usagées" qui est arrivé à échéance le 1^{er} août 2017 ;*
- *Prolongation de l'agrément "Pneumatiques" qui est arrivé à échéance le 1er août 2017*
- *Prolongation de l'agrément "Véhicules Hors d'Usage" qui arrive à échéance le 1er août 2018 ;*

CONCLUSION

Cette année a été marquée par la réponse au marché public pour continuer notre activité. Nous avons obtenu le marché pour l'exploitation de l'ISDND pour une durée de 5 ans.

L'ouragan Irma qui a dévasté l'île a créé une quantité exceptionnelle de déchets pour le traitement de laquelle nous devons œuvrer.

2018, sera consacré à la reconstruction et réorganisation du site et au traitement des déchets quotidiens et ceux engendrés par Irma.

ANNEXES -

Annexe 1 - Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Bilan de formation

Annexe 3 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe 4 – Tableau suivi des travaux

Annexe 5 - Plan d'exploitation à fin 2017